

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 144)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 600

présenté par
Mme Bregeon

ARTICLE 17

Au début, ajouter l'alinéa suivant :

« I. – Au dernier alinéa de l'article L. 121-5 du code de l'énergie, le mot : « dernier » est remplacé par le mot : « avant-dernier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à tirer les conséquences à l'article L. 121-5 du code de l'énergie de l'introduction d'un nouvel alinéa à l'article L. 333-3 du même code.